

**CULTE CATHOLIQUE** ■ L'entretien des édifices religieux est à la charge de la commune

## Des églises à la charge de la Ville

Deux églises vichysoises appartiennent déjà à la commune et la troisième lui appartiendra à la fin du bail emphytéotique. Un coût élevé pour le contribuable.

Magalie Lépinoux

En 1905, l'Église catholique doit créer des associations culturelles pour récupérer les biens dont disposent les établissements publics. Pie X refuse. Une telle organisation remettrait en question la hiérarchie de l'Église.

En 1924, l'État français et le Saint-Siège trouvent un accord. Les associations diocésaines auront pour objet exclusif de subvenir aux frais et à l'entretien du culte et intègrent un régime cultuel de loi 1905.

### Fragile équilibre

Pour assurer la liberté de culte, la loi du 2 janvier 1907 a transmis la propriété des biens de l'Église à l'État, aux départements et aux communes, à titre définitif.

Les édifices affectés à l'exercice du culte sont laissés, gratuitement, à la disposition des fidèles et des ministres du culte. « L'État nous a tout piqué, commente Jean-Paul Chantelot, curé de la paroisse Notre-Dame des Sources (\*) qui inclut Vichy. Aujourd'hui l'Église n'a plus de sous mais elle jouit d'une grande liberté et a conservé son identi-



RENCONTRE. Jean-Paul Chantelot, curé de la paroisse Notre-Dame des Sources. PHOTO ML

té. » Elle réalise aussi de sacrées économies.

Il est arrivé au diocèse de l'Allier de vaciller financièrement. « Beaucoup de paroisses sont en déficit, remarque l'abbé. Et le diocèse les aide pour assurer la continuité de leurs actions. » Notre-Dame des Sources parvient encore à préserver son équilibre financier. La paroisse compte, en moyenne, 1.000 fidèles, dont un grand nombre a plus de 70 ans. « Les dons que nous recevons sont en légère augmentation », constate Jean-Paul Chantelot. Mais ils diminueront en même temps que le nombre de fidèles.

La paroisse dispose d'un

budget d'environ 210.000 euros. Les recettes proviennent essentiellement des quêtes (85.000 euros), des offrandes pour les cérémonies (38.000 euros) et des dons (27.000 euros). Mais si les dons sont en augmentation, les dépenses aussi. « La paroisse a compté jusqu'à 23 prêtres dont la moyenne d'âge était de 40 ans, souligne l'abbé. Aujourd'hui, elle n'en compte plus que six dont quatre qui ont plus de 80 ans. » Les frais de déplacements atteignent 11.000 euros. Les factures d'eau, d'électricité, de chauffage, d'assurances, de maintenance s'élèvent à 80.400 euros.

La participation au diocèse de la paroisse est de 35.000 euros.

Au gré du temps, une nouvelle ligne de dépense est apparue : les salaires des laïcs. « Le bénévolat se fatigue, remarque Jean-Paul Chantelot. Avant, des paroissiennes lavaient le linge, faisait le ménage, cuisinait, pour les prêtres, bénévolement. Cela devient rare. Alors quand c'est possible, nous employons quelqu'un. »

### Le cas particulier de l'église des Garets

À Vichy, la paroisse dispose de trois lieux de culte. Les églises Saint-Louis et Saint-Blaise appartiennent à la commune.

« Nous avons agrandi Saint-Blaise par la construction de Notre-Dame des Malades, explique Jean-Paul Chantelot. Ce sont les paroissiens qui ont financé cet édifice mais comme il est accolé à Saint-Blaise, il est devenu propriété de la commune. » L'église Sainte-Bernadette, aux Garets, a été inaugurée en 1967. « Elle a été construite sur un terrain appartenant à la commune, commente l'abbé. Lorsque le bail emphytéotique prendra fin, elle deviendra aussi sa propriété. D'ailleurs, la commune nous aide déjà à l'entretenir. » La paroisse, avec des fidèles vieillissants, un budget dont l'équilibre est déjà fragile, ne pourrait subvenir au frais d'entretien de toutes ses églises. Elle aurait à faire des choix mais n'y est pas contrainte puisque c'est la collectivité qui prend cette dépense à sa charge. ■

(\*) La paroisse Notre-Dame des Sources est composée de Vichy, Abrest, Le Vernet, Bellerive, Brugheas, Espinasse-Vozelle, Haute-rive, Serbannes et Vendat.

### CHIFFRES

Les dons reçus par la paroisse ayant donné droit à un reçu fiscal aux donateurs pour déduction de leur impôt sur le revenu s'élèvent à 27.000 €, soit une déduction d'impôt maximale de 17.820 €.

### TOUT SAVOIR

#### ■ Où s'informer ?

L'association Actes 6 informe et conseille pour la création et la gestion d'une association culturelle régie par la loi de 1905. Elle propose aussi des services et outils (payants). Adhésion : 15 €/an. Site : [www.actes6.com](http://www.actes6.com) Pour en savoir plus, une page est consacrée au sujet sur le site du ministère de l'Intérieur, avec les informations légales et les références nécessaires. (adresse web raccourcie "http://bit.ly/1GD03Jw")

#### ■ Les églises orthodoxes



Il existe deux communautés orthodoxes à Vichy. L'une russe et l'autre roumaine. Cette dernière n'a pas répondu à la demande d'interview laissée sur sa messagerie. André Fortounatto, archiprêtre de la communauté du Christ Sauveur, a rencontré *La Montagne* mais a refusé de communiquer le budget de sa communauté. ■

#### ■ Fraternité sacerdotale Saint-Pie X

La Fraternité sacerdotale Saint-Pie X a été sollicitée. Le siège de la société a tout d'abord donné les coordonnées de représentants locaux qui ont refusé de s'exprimer, n'étant pas autorisés à le faire. Nouvel appel au siège, sans succès de vive voix. On nous conseille d'envoyer un courriel à Monsieur le supérieur de district. Il est resté sans réponse. À noter que la fraternité portant le nom du pape qui a refusé de se soumettre à la loi de 1905 a finalement demandé et obtenu une reconnaissance statutaire de loi 1905. Une nouvelle salle culturelle a été construite et ouverte il y a trois ans à Vichy. ■

#### ■ Peur du risque

L'église évangélique Revivre centre chrétien a accepté le rendez-vous proposé par *La Montagne*. Puis s'est ravisée. « Vous demandez des chiffres, a justifié le pasteur, Monique Sebillieu. Et je ne sais pas à quoi va aboutir cet article. » L'association est en cours de reconnaissance statutaire de loi 1905. ■

**CULTE ISRAËLITE** ■ Il n'existe qu'une synagogue pour l'ensemble des juifs du département

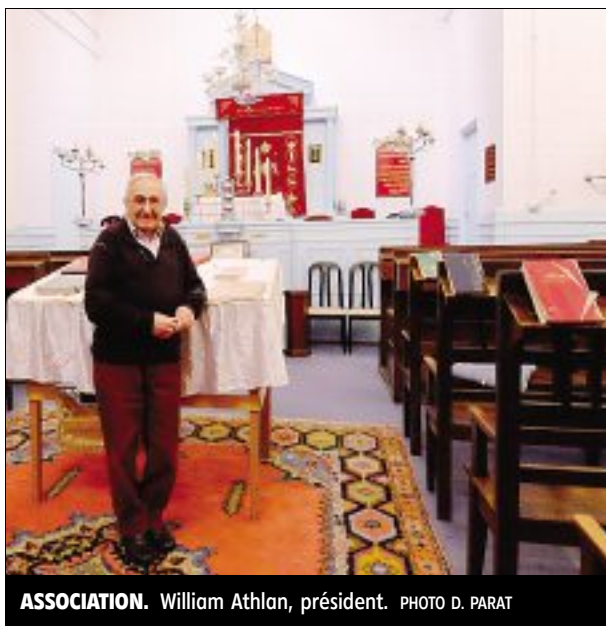
## Un terrain acheté pour une somme symbolique

L'association culturelle israélite de Vichy et ses environs a signé un bail emphytéotique, avec la Compagnie fermière.

« La Compagnie a mis ce terrain à notre disposition gracieusement, indique le président de l'association, William Athlan, également conseiller municipal. Nous n'avons jamais versé de loyer. » En 1933, « grâce à un généreux donateur », la synagogue s'érige rue du Maréchal-Foch.

« Plus tard, la Compagnie fermière a rétrocédé le terrain à la ville de Vichy qui, elle, nous l'a revendu pour une somme symbolique », assure le président. Cette synagogue est la seule dans l'Allier. « Il y avait une communauté juive importante », précise William Athlan.

Aujourd'hui, la communauté est vieillissante. « Il reste environ 80 familles juives dans le départe-



ASSOCIATION. William Athlan, président. PHOTO D. PARAT

ment et une vingtaine pratiquent encore, constate le président. Mais ma volonté est de maintenir les services proposés tel que l'aide "au dernier devoir". » L'association dis-

pose aussi d'un miksvé (bain rituel) aménagé dans un petit appartement qu'elle a acheté, rue Charlot.

Lorsque le local commercial situé devant la syn-

agogue est mis en vente, l'association l'achète pour créer un centre communautaire. « Ce bâtiment était en mauvais état, précise le président. Alors nous avons créé l'association culturelle Anne-Frank pour obtenir des subventions. » Une bibliothèque, « ouverte à tous », sera installée dans le lieu.

### Des aides pour la restauration

« Nous avons obtenu des aides pour la restauration du centre et la création de la bibliothèque, remarque Hubert Peretz, président de l'association Anne-Frank. Nous avons été très bien aidés par la commune, les conseils général et régional. »

Le budget de l'association culturelle se compose des cotisations, calculées selon les ressources des fidèles, et de dons. « Nous dégageons aussi un petit bénéfice du calendrier hébraïque, sponsorisé par

des annonceurs, que nous proposons depuis cinq ans », précise William Athlan. À combien s'élève le budget de l'association ? « Je n'ai rien à cacher, assure William Athlan. Mais je ne pense pas que la communauté accepterait de communiquer ces chiffres. »

L'association fait appel à un rabbin lyonnais. « Il vient trois jours par semaine et pour les fêtes, indique le président. Nous lui remboursons ses frais de déplacement et il dispose d'un appartement dans le centre communautaire à titre gratuit. » Autres frais pour l'association : le rachat des concessions au cimetière. « Lorsque les familles ne sont pas retrouvées, nous rachetons les concessions car les juifs ne peuvent être déterrés », explique William Athlan. Le budget semble serré, « mais nous nous débrouillons ». ■